

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, en la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles sanitaires en vigueur, sans public, non autorisé à y assister.

17 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Lounès Bellaïla, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Marc Zindel, Yves Le Pallec, Renée Crouzal, Amélie Moréno, Yolande Calmel, Hugues Saury, David Arnal, Julie Geenen, Lise Raynaud, Yoann Conte, Tiphanie Brau, Fabien Barthès.

Deux absents : Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, et Monsieur Jacques Baraillé qui a donné sa procuration à Monsieur Lounès Bellaïla.

Total des membres présents: 17 sur 19 Total des membres représentés : 19 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame Michèle le Pallec a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées. (art.5 de la Loi du 5 avril 1884)

Monsieur Marc Zindel, adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 18 février 2021. Monsieur Le Maire remercie Monsieur Marc Zindel et demande s'il y a des questions à ce propos. Madame Yolande Calmel précise qu'elle n'a pas parlé de camion mais de jardinière de fleurs qui a été posée devant chez Madame Frontil.

Monsieur Le Maire lui explique que pour éviter les incidents concernant les véhicules garés devant les fenêtres de cette administrée, la pose d'un bac de jardinière devant chez elle était la meilleure solution pour régler ce problème.

Monsieur Yoann Conte tient à apporter deux précisions :

- L'une relative à la Fédération du Bâtiment : L'Agglo ayant établi son programme de projets immobiliers, la question était de savoir qui allait s'en occuper à la Mairie.
- L'autre concernant la partie « covoiturage » : Avec le projet « Bourg Centre », il n'y a en fait pas eu d'étude réelle de marché.

Aucune autre question n'ayant été posée, Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal au vote : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

Point N°1: Vote du Taux de fiscalité

Monsieur Le Maire précise que la commune souhaite maintenir les taux de fiscalité, à savoir :

Pour la taxe foncière-bâti à 39,53% Pour la taxe foncière-non bâti à 115,99%.

A partir de cette année 2021, la part de produit de taxe d'habitation des résidences principales perçue en 2020 sera compensée, à l'euro près, par la réaffectation de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 2020 perçue sur le territoire de la commune. Ainsi, dès 2021, le taux départemental de taxes foncières bâties (TFB), soit 30,69% dans l'Aude, viendra s'additionner au taux communal de TFB.

De ce fait, pour la taxe foncière, le taux sera de 70,22%, soit l'addition du taux communal de 39,53% et du taux départemental de 30,69%.

Madame Rose-Marie Garcia, secrétaire administrative, précise que du fait de la suppression de la taxe d'habitation, il reste uniquement la taxe sur les résidences secondaires.

Monsieur Le Maire demande de procéder au vote de cette délibération : Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°2: Approbation du compte administratif 2020

Monsieur Le Maire précise qu'il va présenter les chiffres à la suite de quoi, pour ce point, il quittera la présidence de cette séance pour la laisser à Monsieur Yves Le Pallec, élu le plus âgé du Conseil : Monsieur Le Maire annonce les chiffres :

- Section de fonctionnement :

* Dépenses : 1 574 799,24 euros * Recettes : 2 309 438,25 euros

* L'excédent de fonctionnement est de 900 000 euros

Le résultat de fonctionnement est de 1 634,639,01 euros.

- Section d'investissement :

*Dépenses : 222 186,07 euros *Recettes : 779 619,33 euros

*Déficit en investissement : moins 3 474,94 euros

Le résultat d'investissement est de 553 958,32 euros.

Reste à réaliser en dépense d'investissement : 29 640 euros (il s'agit du camion restant à payer) Reste à réaliser en recette d'investissement : 294 952.10 euros.

Monsieur Le Maire n'ayant relevé aucune observation concernant ces chiffres laisse la présidence à Monsieur Yves Le Pallec, doyen d'âge et quitte la salle.

Monsieur Le Pallec soumet cette délibération au vote : Elle est adoptée à la majorité.

Monsieur Le Maire revient pour présider la séance et reprend l'ordre du jour.

Point N°3: Approbation du compte de gestion 2020 du Trésorier

- Section de fonctionnement :

*Dépenses : 1 574 799,24 euros *Recettes : 2 309 438,25 euros

*L'excédent de fonctionnement est de 900 000 euros

Le résultat de fonctionnement est de : 1 634 639,01 euros.

- Section d'investissement

*Dépenses : 222 186,07 euros *Recettes : 779 619,33 euros

*Déficit en investissement : moins 3 474.94 euros

Le résultat d'investissement est de : 553 958,32 euros.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations et, n'en n'ayant relevé aucune, il soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°4: Affectation du résultat-Budget Communal

Monsieur Le Maire précise que la section de fonctionnement affiche un excédent de fonctionnement de 1 634 639,01 euros.

Par suite, il est proposé d'affecter en investissement, au compte 1068, la somme de 600 000 euros et d'affecter en résultat reporté la recette de fonctionnement de 1 034 639,01 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°5: Vote du budget Communal

*Le montant de la section de fonctionnement est de 3 231 871,01 euros.

Les dépenses se répartissent en fonction des chapitres suivants :

- Chapitre 11 Charges à caractère général : 1 175 000 euros
- Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés : 926 000 euros
- Chapitre 14 Atténuations de produits : 1000 euros
- Chapitre 65 Autres charges de Gestion courante : 421 586,74 euros
- Chapitre 66 Charges financières : 41 587,06 euros
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 248 101,26 euros
- Chapitre 022 Dépenses imprévues : 118 065,43 euros
- Chapitre 023 Virement à la Section d'Investissement : 241 351,61 euros
- Opération d'ordre : 59 178,91 euros

Les recettes se répartissent en fonction des chapitres suivants :

- Chapitre 13 Atténuation de charges : 30 000 euros
- Chapitre 70 Produits de services : 20 000 euros
- Chapitre 73 Impôts et Taxes : 1 616 156 euros
- Chapitre 74 Dotation et Participation : 499 576 euros
- Chapitre 75 Autres produits de Gestion Courante : 31 500 euros
- Résultat reporté : 1 034 639,01 euros

*Le montant de la Section d'Investissement est de 1 774 440,94 euros.

Les dépenses se répartissent en fonction des chapitres suivants :

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles sauf opération : 50 500 euros
- Opération d'Equipement : 1 530 000 euros dont 29 640 euros en reste à réaliser à l'opération 1601(il s'agit de l'achat du camion)
- Chapitre 16 Emprunt et dette : 161 988,84 euros
- Chapitre 020 Dépenses Imprévues : 31 952,10 euros.

Les recettes se répartissent en fonction des chapitres suivants :

- Subventions restant à réaliser : 294 952,10 euros
- Chapitre 10 Dotation Fonds Divers et réserves: 623 000 euros
- Chapitre 021 Virement de la Section de Fonctionnement : 241 351,61 euros
- Chapitre 040 Opération d'ordre : 59 178,91 euros
- Chapitre 024 Produits de cession : 2 000 euros
- Chapitre 001 Solde d'exécution 2020 : 553 958,32 euros.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions et, n'en ayant relevé aucune, il soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°6: Vote des Subventions

Monsieur Le Maire précise que nous allons voter le montant des subventions 2021 association par association :

- L'A.I.C.A RIEUX-PEYRIAC : 1150 euros dont 150 euros seront alloués sous forme de petit matériel.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité

- L'AMICALE DONNEURS DE SANG : 300 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est votée à l'unanimité

- Les ANCIENS COMBATTANTS : 400 euros, plus une participation aux frais de drapeaux. Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.
- Le BALL TRAP CLUB MINERVOIS : 1 000 euros. Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à 'unanimité.
- La BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE PIERRE de RONSARD : 7 500 euros.

Monsieur Le Maire répond au courriel adressé par Madame Lise Raynaud au sujet de ce montant en précisant que des explications et documents ont été demandés concernant l'Association. Au terme de cette étude, éventuellement ce montant pourrait être revu. Il soumet cette proposition au vote :

Contre: 0 Abstentions: 2

Pour : 17

La proposition est adoptée à la majorité.

- -Le BLACK MINERVOIS : pas de demande de l'association.
- -LA BOULE OPTIMISTE: 500 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

- -LE CLUB DES AINES MERINVILLOIS : pas de demande de l'association pour cause de non manifestation.
- -LE COC MERINVILLOIS (gymnastique): 350 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LE COS DU PERSONNEL COMMUNAL: 6 000 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LA COOPERATIVE SCOLAIRE de L'ECOLE MATERNELLE : 1 000 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LA COOPERATIVE SCOLAIRE de L'ECOLE ELEMENTAIRE USEP : 2 000 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LA DRAISIENNE MINERVOIS: 350 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LA FNACA: 400 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

- -LE GIRM: pas de demande de cette association.
- -HISTOIRE et GENEALOGIE EN MINERVOIS : 200 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LES AMIS DE LA ROTONDE : 200 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

- -LES CERCLES DE L'EVENTAIL : pas de demande de cette association.
- -LES TEOPHANIES: 2 000 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-MINERVOIS SANS FRONTIERES: 2 000 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-RIEUX MINERVOIS ACCUEIL: 14 000 euros.

Monsieur Le Maire précise que c'est l'association elle-même qui a demandé par courrier un montant divisé par 2 par rapport à l'année précédente, du fait de son personnel à mi-temps. Il soumet la proposition au vote :

Contre: 0

Absentions: 1

Pour: 18

La proposition est adoptée à la majorité.

-LA FREEDOM: 2 000 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

- -LE TAROT CLUB MERINVILLOIS: pas de demande de cette association.
- -LE TENNIS CLUB DE L'ARGENT DOUBLE : 500 euros, plus 240 euros pour l'achat d'un filet. Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.
- -LE VELO SPRINT NARBONNAIS: pas de demande de cette association.
- -L'ASSOCIATION SYNDICALE DES JARDINS FAMILIAUX : 1000 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Contre: 1

Abstentions:0

Pour: 18

La proposition est adoptée à la majorité.

-GROUPE VOCAL MINERVOCCE (chorale du collège) : 150 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LE HAUT MINERVOIS FOOTBALL CLUB: 3 750 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LES MESSAGERS AUDOIS (les pigeons voyageurs): 250 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

LES SAPEURS POMPIERS DE RIEUX ET PEYRIAC : pas de demande de l'association.

-MUSIC ANIM: 500 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LES RESTOS DU CŒUR: 1 500 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LE PLANNING FAMILIAL: pas de demande de cette association.

-LE BTP CFA AUDE: 150 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LA PREVENTION ROUTIERE: 350 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LES GROLES TROTTEURS: 300 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LE FOYER SOCIO EDUCATIF: pas de demande de cette association.

-RIEUX VOLLEY: 200 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LOS CASCAMELS-CALENDRETE: 500 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-CHANT'LA VIE: 250 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-CULTURE D'OC: 1500 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-FESTA DEL PAÏS: 1 500 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-L'AFDAIM: 350 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

-LA CHAMBRE DES METIERS et DES ATISANS DE L'AUDE : 350 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

POINT N°7: Questions diverses

Monsieur Le Maire passe la parole à Madame Michèle Le Pallec qui a une annonce à faire.

Madame Michèle Le Pallec précise à l'assemblée que par suite des nouvelles dispositions règlementaires dans le cadre sanitaire, nous avons été sollicités par les représentants de l'Education Nationale pour être pôle solidaire pendant la fermeture des Ecoles. C'est la raison pour laquelle une demande de participation à la garde des enfants des soignants et autres travailleurs essentiels a été demandée par mail aux élus de la commune dans la mesure des possibilités de chacun.

Monsieur Fabien Barthès pose la question de la responsabilité des personnes solidaires pour cette opération.

Monsieur Le Maire répond que pour la semaine en cours, et pour faire suite à une demande de

Madame Lapeyrouse, coordinatrice de l'Education Nationale, ce sont des enseignants bénévoles avec nos agents volontaires qui assurent la scolarité et l'encadrement des enfants.

En réponse à une question de Madame Yolande Calmel, Monsieur Le Maire précise que pour la semaine prochaine, et sous la responsabilité de la Mairie, dans le cadre d'une garderie, nos agents volontaires sont aptes à s'occuper des enfants de maternelle avec un maximum de 10, les élus étant autorisés à encadrer les enfants des classes élémentaires avec un maximum de 15, sans que les classes se mélangent.

Monsieur le Maire ajoute que nous avons reçu la participation d'agents bénévoles des communes voisines comme Azille, La Redorte, Peyriac et Trausse dont nous assurons également la garde d'enfants. Quant aux repas du midi, ceux-ci sont fournis par les parents et stockés dans des frigos dans des barquettes étiquetées au nom de chaque enfant.

Madame Le Pallec précise qu'il nous manque encore quelques volontaires pour des demi-journées.

Madame Yolande Calmel demande si les décorations de Noël sont posées par les employés de Peyriac.

Monsieur Le Maire signale que nous pratiquons déjà la mutualisation avec la commune de Peyriac qui nous prête la nacelle avec un agent responsable et en retour, nous lui prêtons le broyeur et la balayeuse.

Monsieur Yoann Conte déclare la satisfaction de l'opposition du fait que le coût du projet « Bourg Centre » soit abaissé à 200 000 euros.

Madame Rose Marie Garcia lui répond qu'il y a méprise et que ce coût est le reste à payer par la commune sous réserve du montant des subventions accordées, le montant total du projet étant toujours de 400 000 euros.

A la question de Monsieur Yoann Conte concernant le goudronnage de l'école maternelle, Monsieur Le Maire précise que cette opération aura bien lieu au mois de juillet prochain.

Madame Renée Crouzal interroge sur la journée de vaccinations à Rieux le 13 avril prochain. Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit d'une campagne de vaccination itinérante par un bus « Proxi vaccins » de la Région Occitanie, campagne destinée aux volontaires âgées de 70 ans et plus et au personnel médical, de 9 heures à 16 heures, à raison de 3 personnes vaccinées par 5 minutes.(vaccin Pfizer)

Le bus sera stationné près du foyer aménagé en conséquence avec chaises et tables nécessaires. Monsieur Yves Le Pallec se propose pour assurer l'accueil dans le foyer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 19 heures 05.

Fait en Mairie le 12 avril 2021

Le Maire, Bernard Yagues

Yaques